2025_008

SYNDICAT MIXTE des EAUX de la MONTAGNE NOIRE
81470 CUQ TOULZA

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 081-200078582-20250402-2025_008-DE

EXTRAIT du RE
des DELIBERATIONS du Co

Objet : Fixation du prix de vente de l'eau et de la redevance abonnement - Année 2026 -

Séance du 2 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 95
Présents : 59
Pouvoirs : 4
Date de la convocation : 17 mars 2025
Date d'affichage : 17 mars 2025

VOTES : Pour : 63
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 18h00, le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire, composé de 95 délégués des communes et communauté de communes adhérentes, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. B. VIALA, Président.

Etaient Présents MME DHOMPS, MME REGIS, M. PINEL B., MME DE LAZZARI, M. PINEL B., M. DALISSON, M. BARREAU, M. PORTA, MME ROUANET, M. VIRVES P., M. VIRVES B., M. BATUT, M. NOURET, M. ALBOUY, M. IMART, M. DURAND O., M. PINEL B., M. BONNET D., M. SASTRE, , M. VIALA, M. BOYER, M. FRAISSE, M. BEGARDS, MME MARTIN, M. GROTTO, M. FONTES, M. RIVALS, M. VASSAL, M. BOURNEL, M. BRESSOLLES P., M. HORMIERE, M. FRANC, M. BOUSQUET D., MME XIVECAS, MME WUIDART, M. SOULARD, M. LAPRADE, M. SCHITTENHELM, M. DURAND C., M. GOUAZE, M. GASC, M. SALES, M. GONTIER, M. BONNET C., M. BONHOMME, M. LAMOTTE, M. FEDOU, MME SELMES, M. DE SAINT BLANQUAT, M. BRETEAU, MME RAYSSEGUIER, MME DE GUIBERT, M. SEDEUILH, M. BARRIER, M. DARQUIER.

Avaient donné procuration : M. SOLDANO donne pouvoir à M. VERNIER, M. BOUSCATEL donne pouvoir à M. PINEL T., M. BERTACCHE donne pouvoir à M. MILHAVET, M. CABARET donne pouvoir à M. CAPUS.

Absents ou excusés : M. SEGURO, MME SOBERA, MME TAPIA, MME BOUSQUET M., MME COUGNAUD, M. MONTAGNE, MME CHABANNES, M. MIRATON, M. ISMAN, M. REGIS, MME OURLIAC, M. ESCAFFRE, M. MOREL, MME LACHAIZE, M. CAROCA, M. AUSSENAC, M. CARRERAS, MME LEROY, M. ZANCHETTA, M. ROUX, MME BRADFORTD, M. JEANJEAN, M. PUEL, M. JOULIA, M. CALAS, M. BELAVAL, MME DYONNET, M. GABOURIAUD, M. GARRIC, M. JULIE B., M. ROUJAYRES, M. GARLAND.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide que la vente d'eau sera facturée selon la tarification suivante :

A compter de la relève annuelle de mai 2025 : TARIF H.T.

Prix du m³ 1,65 €/m³

A compter de 2025 :
Abonnement annuel ordinaire :

Calibre	15	20	30/32	40	50	60/65	80	100
Tarif	76 €	101 €	144 €	180 €	236 €	286 €	346 €	463 €

Abonnement annuel pour compteur collectif 71 €/logement ou local desservi

Fait et délibéré à CUQ TOULZA,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président, **Le Secrétaire de Séance**
B. VIALA **P. VIRVES**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture

3, av. Jean Jaurès
81470 CUQ-TOULZA